

Dossier

Le Budget : résultats 2020 et prévisions 2021

Commémoration
du 8 mai 1945

au Monument intercommunal
du col de la Lèbe



**Votre bulletin
évolue**

**Votre avis
sur illiwap bientôt !**

© Point travaux :
Voirie, nettoyage de
sites, salle communale
de Charancin

© Energies renouvelables :
Projet de Centrale villageoise
"Nec du Bugey"

INFOS PRATIQUES

Mairie Principale - Tél. : 04 79 87 33 57

1 place de la Mairie - Belmont - 01260 VALROMEY-SUR-SÉRAN

Courriel : mairie.valromeysurseran@orange.fr

Site internet : www.valromeysurseran.fr

Horaires d'ouverture : **Lundi :** 9h - 12 h et 13h - 17 h

Mardi : 9 h - 12 h / **Judi :** 9 h - 13 h / **Vendredi :** 9 h - 12 h

Mairies déléguées : Permanences ou rendez-vous

Lompnieu et Vieu : Jeudi 9h - 12 h / Sutrieu : Lundi 9 h - 12 h

TONDRE, BRÛLER LES DÉCHETS VERTS ? La réglementation

La majorité des habitants de la commune respectent les règles, qui sont bien souvent du bon sens, leur permettant de vivre en harmonie avec leurs concitoyens. Il peut néanmoins être utile de rappeler certains règlements officiels.

Je tonds sans déranger mon voisin

Avec les beaux jours, beaucoup d'entre nous s'affairent pour tailler, tondre, tronçonner, passer le motoculteur, etc. Pour éviter tout conflit de voisinage, il est opportun de rappeler l'arrêté préfectoral du 12/09/2008, encadrant les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne sonore. Ces derniers sont autorisés exclusivement :

- **les jours ouvrables :** de 8 H à 12 H et de 14 H à 19 H 30 ;
- **les samedis :** de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H ;
- **les dimanches et jours fériés :** de 10 H à 12 H.

Je ne brûle pas mes déchets verts

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit toute l'année. Des solutions non polluantes existent pour éliminer ces déchets : compostage individuel, broyage, paillage et dépôt à la déchetterie. Des dérogations pour les professionnels peuvent être accordées par la préfecture.



Le saviez-vous ?

50 kg de végétaux brûlés équivalent à 13 000 km parcourus par une voiture diesel récente ou 3 semaines de chauffage avec une chaudière au bois performante !



BUDGET PARTICIPATIF Appel à candidatures !

Depuis plusieurs années, notre budget municipal réserve une ligne pour le budget participatif, pour accompagner financièrement un projet, non porté par les élus, mais présenté par les habitants de Valromey-sur-Séran. Sont recevables toutes propositions liées au cadre de vie, à l'aménagement communal, à l'innovation sur notre territoire, aux loisirs, à l'éducation ou à l'environnement.

**Vous souhaitez concrétiser une idée dans les domaines énoncés ?
Contactez-nous et présentez-nous votre dossier sans tarder !**

AMBROISIE - NOUVEAU !

La Région Auvergne-Rhône-Alpes et les partenaires de la santé lancent la plateforme participative "signalement ambroisie" qui permet à chaque rhônalpin de devenir acteur de la lutte contre cette plante invasive et dangereuse pour la santé. Plateforme accessible sur :



www.signalement-ambroisie.fr

Vous pouvez également vous adresser à la mairie. **M. Alain Corbel** est désigné comme référent.

Depuis environ 20 ans, l'ambrosie est en pleine expansion et colonise une grande partie de la France. Un potentiel fléau pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, qui est la plus touchée avec 6 à 12 % de ses habitants allergiques et près de 3 millions fortement exposés au pollen d'ambrosie.



ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

Ces élections auront lieu **les Dimanches 20 et 27 Juin 2021** sauf décision de report par le gouvernement en raison de la crise sanitaire. Pour information, il est possible de remplir sa demande de procuration en ligne sur le site "**mapprocuration.fr**". Les bureaux de vote sont maintenus dans les communes déléguées.

ATTENTION À VOS CHIENS !

Pendant les balades, nous vous demandons de tenir votre chien en laisse pour la sécurité des promeneurs et le respect des propriétés privées.

De même, merci de veiller à ce que vos chiens n'importunent ni ne menacent les passants devant votre domicile.

Nous comptons sur votre compréhension pour respecter les consignes !



Edito

Pauline GODET
Maire de Valromey-sur-Séran

Photo de couverture :

Notre jeune maire Viktor Foessel et ses adjoints ont, malgré le confinement et l'impossibilité pour eux de participer à la commémoration officielle, pris le temps d'un instant de recueillement, confirmant ainsi l'intérêt qu'ils portent à leur mandat.

Chères concitoyennes,

Chers concitoyens,

Un serrement de cœur pour commencer cet édito : Marc Charvet, qui a été Maire de Lompnieu, puis Maire délégué de notre commune nouvelle en 2019, s'est éteint début mars.

Tant en mon nom qu'en celui du Conseil municipal, je tiens à lui rendre hommage, d'autant plus en cette période d'établissement des budgets municipaux. En effet, Marc a assuré, en avril 2019, la construction du budget de la commune nouvelle, tâche méticuleuse et fastidieuse, mais ô combien indispensable pour asseoir notre nouveau budget commun sur des bases fiables et solides. Je le remercie tout particulièrement pour l'implication et l'énergie qu'il a mises à défendre notre commune nouvelle, en laquelle il a cru immédiatement, avec une vraie volonté d'offrir un avenir moins isolé et plus large à Lompnieu et à nos trois autres communes historiques. Marc a su partager avec sagesse et transmettre ses connaissances au sein d'un regroupement communal cohérent et qui a du sens. Mes pensées vont à sa famille.

Ce mois d'avril donc est synonyme de budget. Le dossier de ce nouveau numéro vous présente les résultats de l'exercice 2020 et le budget prévisionnel 2021. La commune de Valromey-sur-Séran dispose d'une situation financière saine. L'ensemble des budgets affiche un résultat excédentaire. Ces bons résultats sont à appréhender avec attention car le contexte est à la diminution des dotations de l'Etat. Cette raréfaction des recettes exige une gestion rigoureuse de la commune : maîtrise des charges de fonctionnement et nécessité de prioriser les projets en optimisant leurs sources de financement. Les principaux projets en cours ou à l'étude vous sont exposés dans ce bulletin.

Dans un autre registre, ce printemps reste malheureusement marqué par la poursuite de la crise sanitaire et des contraintes qui paralysent notre vie sociale. Un an déjà ! Mais nous pouvons maintenant compter sur la vaccination, qui reste le meilleur atout pour l'avenir. Grâce au travail efficace et collaboratif des professionnels de santé et des collectivités locales, nous disposons d'un centre de vaccination à Belley. En ce début du mois de mai, ce sont plus de 4 000 injections qui sont réalisées chaque semaine. Encore un peu de patience ! Ne relâchons pas nos efforts !

Cette année 2021 nous laisse un peu plus de liberté pour profiter du printemps, dans le respect bien évidemment des gestes barrières et des restrictions de déplacement.

**Alors regardons la nature s'épanouir
et disons-nous que rapidement
tout redeviendra possible...**

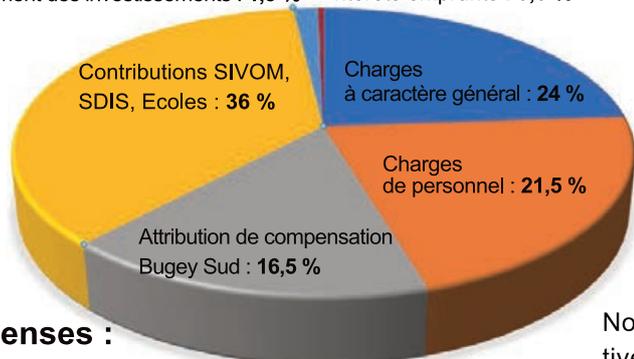


LE DOSSIER

Budget fonctionnement Résultats 2020

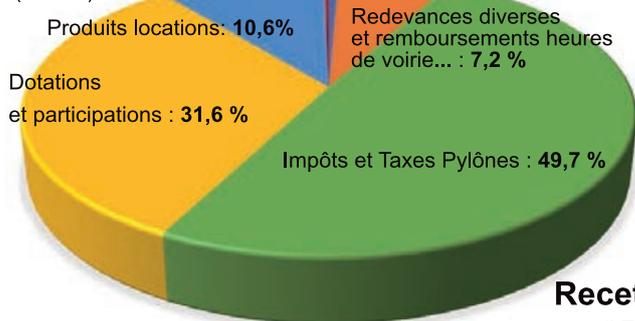
Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer les dépenses nécessaires à la gestion courante de la commune.

Amortissement des investissements : 1,5 % • Interêts emprunts : 0,5 %



Dépenses :
1 033 390 €

Produits exceptionnels (dons...) : 0,3 % • Remb. Assurance du personnel : 0,6 %



Recettes :
1 165 857 €

Notre commune, soucieuse de participer à la vie collective et associative, a apporté son soutien financier aux associations à hauteur de 7 016 € et maintiendra cette participation en 2021.

Résultat de fonctionnement : 132 467 €. Cet excédent est transféré au budget investissement.

Budget Investissement Réalizations 2020 Projets 2021

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Il est destiné à financer les projets de la commune. Il concerne des actions à caractère exceptionnel ou intégrées dans un programme d'investissement préalablement défini. Les dépenses représentent les coûts liés aux projets (travaux, frais d'études...) et les remboursements d'emprunts. Les recettes sont constituées de subventions.

Des projets ont pu être lancés malgré les confinements successifs :

- Lancement d'une étude DECI (Défense Extérieure contre l'Incendie) : 7 500 €,
- Travaux de réhabilitation de la salle polyvalente de Chongnes (commune déléguée de Vieu) : 11 000 €,
- Travaux de réhabilitation d'un logement communal situé à Lompnieu, mise aux normes électriques : 14 600 €,
- Entretien de l'ensemble des voiries communales : 12 240 €,
- Achat de mobilier extérieur : tables et bancs pour agrémenter les chemins de randonnée ainsi que la réalisation du sentier botanique Gilles Picollier dans le cadre du budget participatif 2019 : 5 255 €,
- Lancement de la maîtrise d'œuvre sur le projet de rénovation de la salle polyvalente et aménagement du gîte de Charancin : 15 600 €.

Voici quelques projets pour l'année 2021 :

- Rénovation de la salle polyvalente de Charancin : 131 000 € dont 108 000 € de subventions,
- Création du gîte de Charancin 124 000 € dont 80 000 € de subventions,
- Achat mobilier du gîte : 30 000 €,
- Rénovation du petit patrimoine (fours...) : 66 000 € dont 47 888 € de subventions,
- Aménagement de jeux dans les villages : 13 000 €,
- Renouvellement et pose des derniers panneaux d'agglomération : 10 000 €,
- Travaux de replantation dans les forêts : 77 000 € dont 41 000 € de subventions,
- Changement du dégrilleur pour une meilleure performance de la station d'épuration de Massignieu : 26 000 €,
- Participation aux schémas directeurs d'eau (3 000 €) et d'assainissement (39 360 €) préalable au transfert de compétences à la CCBS.

Autofinancement de la commune : 136 492 €

Suppression de la Taxe d'habitation

Les ressources de la commune sont composées, entre autres, de la fiscalité versée par les contribuables. Cette fiscalité comprend la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties. La taxe d'habitation est amenée à disparaître en 2023 pour tous les contribuables sauf pour les résidences secondaires et les locaux professionnels.

Principale ressource des communes, celle-ci est compensée par le versement aux communes de la part départementale de la taxe foncière.

C'est pourquoi vous verrez sur votre avis de taxe foncière le taux communal augmenté du taux départemental (+13.97%), mais sans aucune incidence pour le contribuable puisque le montant de l'imposition reste le même.

LE DOSSIER

Les principaux acteurs de la commune de Valromey-sur-Séran

Syndicat des eaux du Valromey

Achat d'eau pour les communes historiques de Lompnieu et Sutrieu. La commune achète l'eau au syndicat pour environ **20 000 €** par an.

Les communes historiques de Belmont-Luthézieu et Vieu sont gérées de manière indépendante par le syndicat des eaux du bas Valromey.

Contribuables

Taxes foncières et taxes d'habitation : **580 000 €**

L'Etat

Dotations principales pour la commune : **368 082 €**

Région et Département :

Soutien financier pour des projets d'investissement. Les aides sont sollicitées selon les projets et les critères d'éligibilité ou opportunités de financement : **66 250 €**

Commune de



SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)

Participation obligatoire
Défense incendie :
26 000 €

SIEA (Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain)

13 000 €

Délégation de compétences :
• Eclairage public pour toutes les communes historiques sauf Vieu,
• Fibre optique.

SIVOM du Valromey

Contribution obligatoire pour l'exercice de ses compétences : **175 425 €**

- Immobilier scolaire,
- Observatoire astronomique de la Lèbe,
- Maisons forestières (Lèbe et Arvières),
- Maison de pays, dont médiathèque.

Communauté de Communes Bugey-Sud

Contribution obligatoire dans le cadre des compétences transférées :

- Voirie, Plan Climat Air Énergie, Tourisme,
- Développement économique, ordures ménagères,
- GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations),
- Mobilité, action sociale...
- Attribution de compensation (ressources transférées - charges transférées) : **- 80 547 €**
- Remboursement des heures effectuées par les agents sur la voirie : **+ 56 430 €**

INFORMATIONS COMMUNALES

OBTENIR DES CONSEILS ÉNERGÉTIQUES POUR VOTRE HABITAT ?

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain (ALEC 01), ex Hélianthe, est une structure indépendante au service des habitants de l'Ain. C'est un conseil de proximité pour la mise en place d'économies d'eau et d'énergie, l'utilisation d'énergies renouvelables, un chauffage raisonné, la rénovation énergétique, la construction en BBC (Bâtiment Basse Consommation), de nouveaux modes de consommation et de déplacements... ALEC 01 peut aider également à obtenir des aides financières. Parallèlement, dans le cadre de sa stratégie de réduction des consommations énergétiques, la Communauté de Communes Bugey-Sud propose un service public de proximité d'accompagnement aux particuliers pour mener leurs projets de rénovation énergétique.



J'ai un projet de rénovation...
J'adopte le réflexe
RÉNOV'+
04 79 42 33 46

N'hésitez pas à solliciter la plateforme Renov+ (L'ALEC 01 en est l'opérateur) pour obtenir des conseils neutres, indépendants et personnalisés ainsi qu'un appui technique.

DEFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

Dans le bulletin municipal de janvier, nous avons abordé nos obligations et les solutions proposées pour répondre aux contraintes de la DECI. Il nous faut maintenant inscrire des travaux dans un programme pluriannuel d'investissement.

Dans le budget 2020, une enveloppe de 40 000 € a été réservée. Elle sera revue chaque année en fonction des autres investissements/projets communaux mais aussi des opportunités de financement. A noter : certaines dépenses telles que les citernes et poteaux incendie sont actuellement subventionnables par l'Etat. Il a été décidé de donner la priorité aux bâtiments communaux recevant du public, puis aux secteurs où les habitations sont denses ou récentes. Seront également prises en considération les zones pouvant devenir constructibles dans le cadre du PLU.

STOP AUX CHATS ERRANTS

La divagation des chats dans nos communes est devenue un phénomène endémique. Quotidiennement la présence de chats errants à proximité d'habitations est signalée à nos municipalités.

Pour éviter ces désagréments, il nous faut veiller à ne pas laisser de déchets alimentaires en périphérie des habitations et ne pas attirer les chats en leur donnant de la nourriture ou du lait même s'ils en réclament.



Ces chats errants sont vecteurs de parasites, de maladies et d'allergies, dont il faut se prémunir. Les chats sont des animaux solitaires qui, une fois servis, subviennent à leurs besoins naturellement par la chasse, en cherchant un territoire qu'ils s'approprient. Ces animaux errants se reproduisent à un rythme élevé que seules la stérilisation et la castration peuvent contrer. Compte tenu de l'ampleur de ce phénomène dans certains de nos villages, la municipalité ne peut régler seule ce problème.

De son côté, l'association "Les chats errants de Bugey Sud" se propose de limiter ces propagations en capturant les chats et en les faisant identifier et stériliser. Malheureusement les subventions accordées ne leur permettent d'intervenir que sur une faible partie de cette population.

C'est pourquoi nous vous demandons de ne pas chercher à attirer ces animaux de quelque façon que ce soit.

PLU : QUELS BUREAUX D'ÉTUDES ?

Comme nous nous y étions engagés, voici un point sur l'avancement du dossier du Plan Local d'Urbanisme. A l'issue de la procédure administrative, la commission urbanisme a retenu :

- Vincent BIAYS, urbaniste à Chambéry, pour la réalisation du PLU, pour 43 032 € TTC ;
- Le bureau d'études AMETEN à Eybens pour l'étude environnementale pour 14 310 € TTC.

Le travail commencera début mai avec des réunions qui se tiendront tout au long de la procédure, qui devrait se terminer en 2023. Un registre est ouvert dans chacune des mairies déléguées afin que chaque habitant puisse faire des remarques et des observations. Un questionnaire vous sera également adressé pour participation à la première phase de concertation.

INFORMATIONS COMMUNALES

PROJET DE CENTRALE VILLAGEOISE : "NEC DU BUGEY" *

Valromey-sur-Séran soutient et participe au projet NEC du Bugey*, un projet de centrale villageoise porté par des bénévoles soucieux de rattraper le retard pris sur le déploiement des énergies renouvelables, notamment le photovoltaïque. Les centrales villageoises sont des sociétés locales à gouvernance citoyenne qui s'inscrivent dans une logique de territoire. NEC du Bugey projette d'installer des centrales de production d'énergie photovoltaïque sur les toits de particuliers, d'entreprises ou d'établissements publics situés sur son territoire.

Comment participer à ce projet ?

- en mettant un toit à disposition ;
- en souscrivant des parts sociales ;
- en apportant ses compétences ou sa disponibilité.

Partageant ces valeurs et convaincue par le projet, la commune de Valromey-sur-Séran a fait le choix de prendre part au capital pour un montant de 1 300 €, représentant 1 € par habitant.

Pour en savoir plus :

www.necbugey.centralesvillageoises.fr

contact.necbugey@centralesvillageoises.fr

* Nouvelles énergies citoyennes du Bugey

NOTRE FORÊT

Le changement climatique va modifier et fragiliser notre forêt avec la disparition de certaines espèces et l'acclimatation de nouvelles.

Les périodes de sécheresses successives n'épargnent pas notre forêt communale, avec le dépérissement des sapins et l'attaque du scolyte (parasite) sur les épicéas, entraînant un effondrement du marché (trop de bois secs et pas assez de débouchés).

En complément de la régénération naturelle et pour remédier à ce déboisement nécessaire (afin d'éviter la propagation du scolyte), l'Etat instaure un plan de relance de plantations subventionné :

- à 80 % sur les coupes de bois verts,
- à 60 % sur les coupes de bois secs.

Le conseil municipal s'est prononcé favorablement pour un reboisement sur une superficie de 7 ha sur la commune, soit 4 ha sur Belmont, 1 ha sur Sutrieu, 2 ha sur Lompnieu. Les travaux réalisés sur 4 ans, pour un coût de 79 690 €, resteront à charge de la commune pour 36 000 €, après subventions.

Les essences préconisées par l'ONF sont :

- des sapins Douglas à Belmont,
- des pins de Calabre à Sutrieu et Lompnieu,
- des sapins Nordmann à Lompnieu.

Le solde des ventes de bois réalisées sur l'année 2020 s'élève à 147 500 €, après déduction des frais de garderie et travaux annuels d'entretien.

En ce qui concerne les prévisions pour 2021, il est difficile de respecter le plan d'aménagement signé avec l'ONF, l'exploitation des bois secs ou infestés étant prioritaire sur les coupes de bois verts. L'entretien des travaux annuels sera limité cette année au dégagement d'une plantation réalisée à Lompnieu en 2017. L'enjeu sera le maintien de la biodiversité pour notre forêt, qui est à la fois une ressource, un poumon vert et un puits de carbone.



Cet été encore, la commune renouvelle l'opération "Argent de poche" pour les adolescents (sous réserve du contexte sanitaire). Chaque année, celle-ci remporte un franc succès.

Cette action permet aux jeunes de 16 et 17 ans de Valromey-sur-Séran d'effectuer quelques travaux en juillet et août en échange d'une petite rémunération réglementée. Ils travaillent avec les agents techniques ou le personnel administratif. Les dossiers d'inscription sont disponibles à la mairie, **à rendre avant le 7 juin 2021.**



AFFOUAGE SAISON 2021

Dans la poursuite de ce qui a été fait les années passées, de nouveaux lots d'affouage seront attribués cet automne aux foyers de la commune. Il s'agira de taillis sur Belmont-Luthézieu, Lompnieu et Sutrieu. Le règlement est disponible en mairie. Veuillez vous inscrire auprès du secrétariat en donnant vos nom, adresse et numéro de téléphone **avant fin juillet.**

DÉPLIANT JOLIES BALADES

Soucieuse de mieux faire connaître son territoire aux habitants et à ses visiteurs, Valromey-sur-Séran élabore **un dépliant proposant 3 randonnées pédestres sur chaque commune historique** avec différents niveaux de difficulté. Les parcours seront accessibles à tous pour une simple promenade ou une randonnée plus sportive et permettront de découvrir des lieux intéressants.

Un groupe de travail, constitué de quelques élus mais surtout de nombreux bénévoles motivés, travaille sur le projet. Nous espérons pouvoir finaliser ce dépliant à l'automne.

Petits et grands seront ravis d'explorer les richesses de notre commune.

INFORMATIONS COMMUNALES

LES TRAVAUX DANS LA COMMUNE

Au 1^{er} trimestre 2021, différents travaux ont été exécutés, selon la pertinence, soit par nos employés soit par des prestataires extérieurs :

- Aménagement aux gorges de Thurignin et à la cascade de Cerveyrieu,
- Mise en place de lambris (Chongnes),
- Isolation du local de l'atelier des services techniques,
- Déplacement de la bascule de Sutrieu,
- Mise en place de bordures à Don,
- Modification du terre-plein en face de la mairie de Belmont.
- Mise en place d'un éclairage extérieur à la sortie de la salle polyvalente,

• Curage du fossé et busage route de Lili-gnod,

• Réfection de l'évacuation d'un bac à Belmont.

• Mise en place d'un grillage de sécurité (mur du four de Vogland),

En plus de ces réalisations, nos agents techniques ont bien évidemment assuré les travaux saisonniers indispensables, tels qu'élagage, tonte, fauchage... réalisés tout au long de l'année sur l'ensemble de



la commune de Valromey-sur Séran.

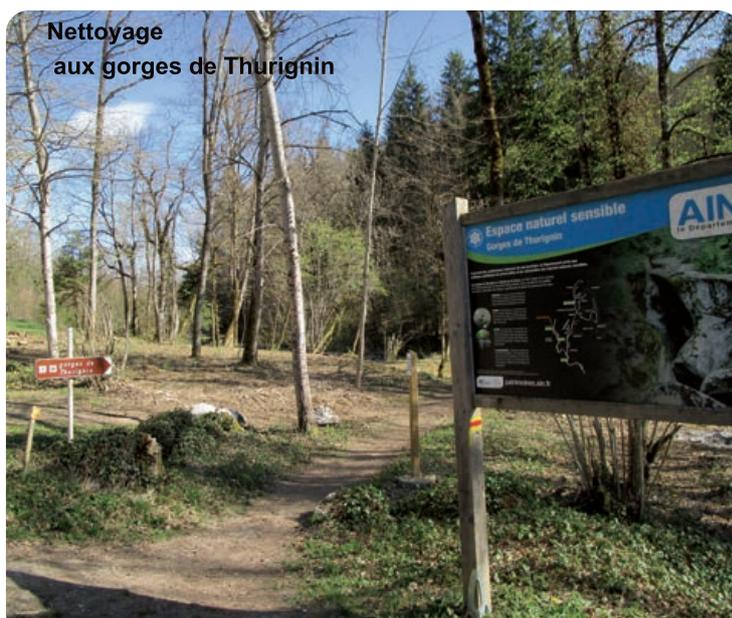
Sur le 2^{ème} trimestre, des travaux sont déjà prévus et ont débuté :

- Mise en place d'une barrière sur le mur du four de Vercozin et plantation (prévue en octobre),
- Mise en place du wifi salle du conseil et salle polyvalente,
- Travaux sur le petit patrimoine : mise en place de renvois d'eau sur le chemin des gorges de Thurignin,
- Sessions de point à temps sur la commune,
- Réfection de la canalisation rue du Puits des Tignes à Lompnieu et route de la voie Romaine à Sutrieu.

CHANGEMENT DE NOM DE RUES HOMONYMES

La création de la commune nouvelle en 2019 a donné lieu à de nombreuses modifications comptables et administratives. Pour ce qui concerne les voiries communales, il existait des homonymies, qui devaient impérativement être corrigées. En effet, la commune ne pouvait disposer d'un tableau de classement de voiries avec des doublons de noms (outil obligatoire pour une bonne gestion). Cela pose également problème pour assurer la qualité de distribution du courrier, les livraisons par transporteurs, les prestations à domicile et la rapidité d'accès des services de secours.

Les habitants concernés par le changement des noms de voiries ont tous été contactés. Ces modifications seront validées prochainement lors d'une réunion de conseil municipal.



VOIRIE INTERCOMMUNALE

Une réfection totale en enrobé est d'ores et déjà prévue par Bugey Sud sur les axes suivants :

- VC411u Rue Tartuffier (Vieu),
- C401u Montée du Pont (Vieu),
- VC409u Rue du Four (Vieu),
- VC128u Rue de Margillieu (Belmont-Luthézieu),
- VC129u Ruelle du Sud-Ouest (Belmont-Luthézieu).

Les habitants des secteurs concernés ont été réunis préalablement pour plus d'informations.

SALLE DES FÊTES DE CHARANCIN

Les travaux de gros œuvre (démolition, pose des réseaux, préparation des sols, coulage de l'escalier d'accès au gîte) sont terminés. La salle polyvalente commence à rentrer dans la phase de finitions (pose des plafonds couvre-feu et des cloisons des secteurs cuisine et toilettes). La charpente a été renforcée, et les portes extérieures de la façade nord sont en place. Les couleurs des carrelages, murs et portes ont été déterminées en concertation avec l'architecte et les élus. L'architecte pense que la date de fin des travaux pourra être respectée : mi-juin 2021.

PANNEAUX D'AGGLOMÉRATION

Les panneaux d'agglomération n'ayant pas tous été modifiés suite à la création de la commune nouvelle, les derniers seront installés au cours du deuxième semestre 2021.

INTERCOMMUNALITÉ

La Communauté de Communes Bugey-Sud propose des services pour améliorer votre qualité de vie... Renseignez-vous !

► Transports à la demande - BugeySud Libs



La CCBS facilite les déplacements des habitants avec un service de transport à la demande en porte à porte réservé aux per-

sonnes suivantes :

- personnes âgées de + de 80 ans,
- personnes à mobilité réduite (handicap permanent ou temporaire),
- bénéficiaires de l'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie),
- demandeurs d'emploi et personnes en insertion professionnelle.

► Se déplacer à vélo

La CCBS propose un service de location de vélos à assistance électrique pour favoriser les mobilités douces sur son territoire.



Fonctionnement du transport à la demande

- Le transport à la demande fonctionne du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 00,
- Réservation obligatoire au minimum 48 h avant la course souhaitée (selon places disponibles),
- Deux allers-retours maximum par personne par semaine,
- Déplacements autorisés à l'intérieur du périmètre du territoire de la communauté de communes de Bugey-Sud. Possibilité de se rendre également à Hauteville, Les Avenières et Yenne,
- En cas d'impossibilité de votre part, merci d'annuler votre réservation au plus tôt.

Communauté
de Communes Bugey-Sud
(CCBS)

04 79 81 41 05

www.ccbugeysud.com

Les conditions de location

- Service de location réservé aux habitants du territoire de Bugey Sud ou aux personnes qui y travaillent.
- Durée de location : 1, 2, ou 3 mois (sous réserve de la disponibilité des vélos).
- Tarif : **40 € par mois.**

Protégez-vous, faites-vous vacciner !

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), la Communauté de Communes de Bugey-Sud, l'hôpital de Belley et la mairie ont installé le centre de vaccination dans l'enceinte du boulodrome, situé sur le même site que l'Intégral, avenue Hoff, à Belley. L'objectif est d'administrer **4 000 doses par semaine.**

- Les horaires d'ouverture sont :
du lundi au samedi inclus de 9 à 18 heures.
Pour prendre rendez-vous contacter le:
09 73 05 65 09
ou sur l'application Doctolib.



HOMMAGE



Au revoir, Marc

Après avoir lutté avec courage et dignité contre une cruelle maladie, Marc Charvet nous a quittés le 7 Mars 2021.

Marc, élu très engagé, a assuré la fonction de maire de Lompnieu durant deux mandats de 2009 à 2018, et de maire délégué de 2019 à 2020 pour la commune nouvelle. C'est avec une totale implication et un dévouement quotidien qu'il s'est consacré à la gestion des intérêts de la commune de Lompnieu.

Marc n'était pas un homme de discours, mais d'actions. Son œuvre à Lompnieu en témoigne. Durant ses mandats de maire, ont été réalisés :

- la création et la mise aux normes du réseau d'assainissement,
- l'enfouissement du réseau électrique de l'éclairage public,
- la préparation du réseau de fibre optique,
- la réfection et la transformation du patrimoine immobilier et du patrimoine rural,
- l'accroissement du patrimoine forestier.

Pour permettre la réalisation de ces importants travaux, il a su obtenir des aides et subventions importantes et, de par ses compétences professionnelles, négocier des taux d'intérêts avantageux.

Marc a également assuré la présidence du SIVOM de 2017 à 2020, avec notamment la réalisation du planétarium à l'Observatoire astronomique de la Lèbe, équipement qui lui tenait particulièrement à cœur.

Il était rigoureux quant au respect des directives départementales et nationales et leur exécution était toujours planifiée dans les meilleurs délais, comme par exemple la Défense extérieure contre l'incendie et la mise aux normes d'accessibilité face au handicap. Il a très tôt engagé l'extinction de l'éclairage public pour Lompnieu, le premier village étoilé du Valromey.

Avec une grande ouverture d'esprit, et pour la survie de sa petite commune, il avait adhéré au projet de création de commune nouvelle. Il a été l'artisan aux finances pour la constitution de Valromey-sur-Séran et l'élaboration laborieuse du nouveau budget communal.

Son dernier dossier a été le montage financier pour la réfection de la salle polyvalente de Charancin et il a eu la satisfaction de savoir les travaux engagés, avant de nous quitter.

Marc a été un maire droit et juste. Il a toujours travaillé avec l'assentiment de ses conseillers municipaux et prenait le temps des explications et des échanges.

C'est un homme qui a compté pour notre commune et chacun lui en est reconnaissant.

Ode au Séran, épine dorsale de la commune nouvelle

*Nul ne l'a chanté comme l'a fait la poétesse Anne Nicole dans son poème "Moulin sur la rivière", tiré de son recueil "Complainte du temps perdu".**

Moulin sur la rivière

*Moulin sur la rivière
Qui ne moud plus son grain
Ni meunier ni meunière
Point d'âne en ce moulin*

*Au Séran qui s'ébroue
Il n'offre plus ses jeux
C'est un moulin sans roue
Qui se meurt en ces lieux.*

*Le temps qui tout emporte
A pris les meuniers blancs
Les meunières accortes
Et même leurs galants.*

*Le temps qui tout dévore
Prit les ânes têtus
Le beau tic-tac sonore
Depuis longtemps s'est tu*

*Meules désassorties
Du moulin de chez nous
Gisent dans les orties
Sur des tas de cailloux.*

*Lui n'est plus qu'un squelette
Ses murs démantelés
Depuis belle lurette
N'engrangent plus les blés*

*Il ne fait plus son œuvre
Et dans les éboulis
Où gîte la couleuvre
Il sombre dans l'oubli ...*

*Du moulin de naguère
Pourtant, au creux du pré
M'attire la misère
Vers lui je reviendrai*

*Au temps des moissons mûres
Apportant un épi
Pour qu'il ait la mouture
Des récoltes d'ici.*

Anne Nicole

Voici l'hommage que Louis Reynaud rendait à Anne Nicole, alias Simone Nicolas, dans "Le Progrès" lors de son décès en février 1978 :

" **Simone Nicolas** vient de s'éteindre à l'aube de son 80ème anniversaire. Au terme de ses études secondaires, celle qui n'a alors d'autre ambition que de servir son prochain décide d'embrasser la carrière médicale. Ses diplômes de docteur en médecine et d'infirmière de la Faculté de Lyon en poche, elle a hâte de partir manifester son immense besoin de dévouement.

Engagée en qualité d'infirmière en 1918, elle renouvellera cette démarche en 1940 puis dans l'Allemagne bouleversée de 1945, où affluent les déracinés d'Europe centrale. Là, elle se donnera sans compter sous le drapeau de la Croix-Rouge.

Mais ce n'est pas assez encore. En 1949, elle partira pour l'Indochine -toujours sous l'égide de la Croix-Rouge- et sera affectée à un poste avancé de la Légion étrangère, au plus près de la souffrance des hommes.

Entre ces campagnes et sa charge de bibliothécaire de la Faculté de médecine de Lyon, Belmont est son havre et son refuge. C'est là qu'elle donnera libre cours à son irrésistible penchant pour la poésie et trouvera les sources les plus profondes de son inspiration : paysages changeant au gré des saisons, gens simples qu'elle côtoie au village, chemins et sentiers tant et tant de fois parcourus, vieille église qu'elle ne se lasse pas de fleurir.

C'est sous le nom de plume d'Anne Nicole que les éditions L'Hermès publieront en 1976 *Complainte du temps perdu*, recueil de 116 poèmes de celle qui appartenait au Salon des poètes de Lyon et du Sud-est.

Si l'on découvrait, dès le premier contact, l'exceptionnelle personnalité de Simone Nicolas, l'on ne mesurait jamais qu'imparfaitement l'étendue de sa culture, tant étaient grandes sa modestie et sa discrétion, remparts de sa sensibilité. Quant à son goût marqué pour les langues vivantes, il n'avait d'égal que son amour de la musique".

* (Editions L'Hermès, 1976).

ETAT-CIVIL



Naissances

- Le 20/08/2020 - **Naéline COURTINE**, fille de Virginie et Mathieu COURTINE à Don.
- Le 02/02/2021 - **Romane LAUNAY-DUPUIS**, fille d'Alice DUPUIS et Bertrand LAUNAY à Saint-Maurice.
- Le 24/03/2021 - **Ninon PEZANT**, fille de Fanny CHENEVAL-PALLUD et Mickael PEZANT à Chassin.
- Le 13/04/2021 - **Thomas BOUVARD**, fils de Sarah-Victoria CÉVAËR et Cyril BOUVARD à Luthézieu
- Le 20/04/2021 - **Alexine VOISIN**, fille de Laurine PAYSAN et Roch VOISIN à Belmont

Décès

- Le 08/01/2021 - Elie THOMAS (Vercozin)
- Le 15/01/2021 - Jacky GENDRY (Vieu)
- Le 28/01/2021 - Robert CROZE (Vieu)
- Le 05/02/2021 - Louis POCHET (Lompnieu)
- Le 07/03/2021 - Marc CHARVET (Lompnieu)

AGENDA

- **le 30 mai 2021** - Vide vestiaire de la Croix-Rouge,
- **le 4 juillet 2021** - Bric à brac de la Croix-Rouge, ces 2 événements se tiendront à la salle polyvalente de Belmont.
- **du 9 au 19 juillet 2021** - Val Muse Jams & Concerts à Champagne-en-Valromey - **Jams tous les soirs** ! Tout le programme sur le site : www.val-muse.fr
- **du 10 au 14 juillet 2021** - Ain Bugey Valromey Tour 2021
- **le 25 juillet 2021** - Vide grenier ARLO à Lompnieu
- **le 28 juillet 2021** - Ciné Plein Air à Chongnes
- **le 14 août 2021** - Vente de galettes au four ARLO à Lompnieu
- **du lundi 2 août au vendredi 6 août 2021**
Arts en Valromey - 25^{ème} semaine artistique
A la salle communale de Chongnes
Inscriptions entre le 1er et le 30 juin : **06 84 64 41 36**
- **les 18 et 19 septembre 2021** - Journées du Patrimoine

Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire

Départ de Fanny

L'équipe municipale remercie vivement Fanny Weiland pour le travail effectué au secrétariat de la Mairie.

Nous lui souhaitons une bonne continuation sur le plan personnel et professionnel.

Benoît, Mélanie et Enzo Devey tiennent à vous adresser leurs remerciements, suite au sinistre du 27 février 2021 à Saint-Martin-de-Bavel :

"Nos remerciements ne pourront jamais égaler vos grands cœurs qui nous ont apporté soutien, dons (matériels et argent). Nous avons été sincèrement touchés par votre gentillesse, votre réactivité et votre générosité. MERCI ENCORE !! "



Sutrieu

Lotissement " Pré Perret "

Dans ce lotissement, il reste 4 lots à vendre, d'une superficie comprise entre 1 120 et 1 493 m². Ces lots sont viabilisés et commercialisés au prix de 32€ le m². Si vous êtes intéressés, contactez la mairie : **04 79 87 33 57**.



Programmation 2021 de l'Observatoire de la Lèbe

Scolaires, centres de loisirs, amis, familles...
Nous vous invitons à venir toucher les étoiles...
De nombreuses activités vous attendent !

➔ **Informations, réservations sur le site :**
www.astroval-observatoire.fr

☎ **04 79 87 67 31**